

DANSE ATTITUD « Centre arts danses sports bien être » est une association loi 1901 Domiciliation :
Centre d'affaire les mousselières 980 ave de la 2^{ème} division blindée 30133 les angles.

DANSE ATTITUD est une association loi 1901 qui propose des cours de danse pluridisciplinaires, dispensés par des professeurs qualifiés au service de la pédagogie et de la création.

DANSE ATTITUD se veut être un lieu de rencontres, d'échanges, où se retrouvent les **personnes qui aiment la danse et les pratiques assimilées** et celles qui veulent la découvrir. Le présent règlement a pour but de simplifier la vie de l'association.

Toute inscription à l'Association vaut acceptation du CGV dernière mise à jour le 25 /7/22

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de Danse Attitud « Centre arts danses sports bien être » Conditions générales de vente et de son client (ci-après désigné "l'élève") dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes: Cours danse / sports /Ateliers / Stages / Evénements.

Toute prestation accomplie par Danse Attitud « Centre arts danses sports bien être » implique donc l'adhésion sans réserve de l'élève aux présentes conditions générales de vente. Danse Attitud « Centre arts danses sports bien être » se réserve le droit de modifier ou adapter ses Conditions Générales de Vente à tout moment et sans préavis, étant ici précisé, que les conditions applicables sont celles en vigueur sur le site à la date de passation de la commande.

Il est de la responsabilité de l'élève de consulter la mise à jour en vigueur sur le site: www.danse.attitud.com.

ARTICLE 2 – CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

2.1 Cours de Danse, sport

L'inscription aux cours est ouverte à tous niveaux de pratiquants.

L'élève peut s'enregistrer directement auprès de l'accueil au studio de danse.

Les descriptifs des cours se trouvent sur le page « disciplines ». www.danse.attitud.com.

Il est conseillé à l'élève de choisir un cours qui correspond à son niveau de pratique, de suivre les directives de son professeur. »

Dans ce cadre la nous proposons 1 cours d'essai gratuit /discipline et non par niveau, afin de voir du coté de l'élève si le cours lui convient et a l'enseignant si le cours est adapté a l'élève pour sa bonne évolution et progression.

Si l'élève souhaite faire un 2^{ème} cours d'essai cela est possible mais le cours sera payant (tarifs en vigueur en fonction du cours) et déduit de son abonnement si inscription.

Après inscription aucun changement ne pourra être effectué, sauf avis du professeur pour niveau

Il est demandé pour chaque inscription :

- Le paiement de l'adhésion à l'association et le règlement dans sa totalité des cours suivant les modalités de règlement.
- Un certificat médical de l'année en cours, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la danse (conformément à la loi du 10 juillet 1989).
- La signature du CGV.
- 1 photos d'identités récentes (ou photocopies).

Les cours enfants et adultes sont dispensés du 4 septembre 2023 au 23 juin 2024 hors vacances scolaires et jours fériés.

Fermetures : Du 22/10/23 au 5/11/23 inclus

Du 23 /12 / 23 au 7 /01/24 inclus

Du 11/02/24 au 25/02/24 inclus

Du 7 /04 /24 au 21/04/24 inclus

Du 8/05 /24 au 12/05/24 inclus

Lundi de pâques 1 /4 /24

Fermeture prévue le 23 /06/2024 en fonction date spectacle.

STAGES: du 23 au 27 octobre 2023 « enfants ados « thème halloween »

Du 3 au 5 juillet 2024 et du 8 au 12 juillet 2024

Les stages sont payants et en supplément des cotisations annuelles.

D'autres événements seront programmés.

ARTICLE 3 – PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prix des différents services sont constamment accessibles sur le site www.danse.attitud.com.

Les prix sont indiqués en euros et TTC (TVA non applicable) le paiement peut s'effectuer par chèque ou espèce.

❖ Paiement par chèque sur place.

La validation de l'inscription sera confirmée après réception.

Une facture pourra être établie sur demande spécifique à l'adresse suivante : danse.attitud@hotmail.fr

❖ Paiement en espèces sur place UNIQUEMENT pour la totalité de la somme due.

- ❖ PAIEMENT par virement bancaire sur demande et UNIQUEMENT pour paiement en intégralité
- ❖ facilité de paiement en 6x max (oct. à mars inclus) uniquement sur les abonnements annuel, tous les chèques devront être déposés lors de l'inscription.
- ❖ Consommation à la carte de 10 cours ou à l'unité valable de septembre à juin uniquement de l'année en cours.
- ❖ Stages et événements ne sont pas inclus dans la cotisation des cours.

ARTICLE 4 – DÉLAI DE RÉTRACTATION / ANNULATION REMBOURSEMENT DES SERVICES

4.1. Délai de rétractation

Conformément à l'article L 121-20 du Code de la Consommation, l'élève est informé qu'il dispose d'un délai de sept (7) jours francs à compter de la commande en ligne de la prestation de service pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité et sans avoir à justifier d'un motif.

Le droit de rétractation peut s'exercer par mail à l'adresse : danse.attitud@hotmail.fr ou par lettre recommandée avec avis de réception adressée à. **DANSE ATTITUD** « Centre arts danses sports bien être » Centre d'affaire les mousselières 980 ave de la 2 eme division blindée 30133 les angles.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, **DANSE ATTITUD** « Centre arts danses sports bien être est tenu de rembourser l'élève de la totalité des sommes versées,(déduction au proratas des cours effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur.

4.2. Annulation et remboursement à l'expiration du droit de rétractation

- ❖ Cours de Danse, sport

Aucun remboursement ne sera effectué.

- ❖ La date de fin n'est pas décalable.

- ❖ Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables, valables uniquement pour la période souscrite.

- ❖ Toute année commencée est intégralement due.

4.3. Annulation par l'élève pour raisons médicales

Aucun remboursement ne sera effectué pour des raisons médicales antérieures à la commande de la prestation.

L'élève reconnaît expressément en avoir été informé préalablement à son inscription.

L'élève déclare qu'il ne souffre d'aucun trouble physique ou psychique, ne suit aucun traitement médical spécifique et être parfaitement apte à la pratique de la Danse, sport.

Si l'élève ne peut pas continuer pour de raisons physiques et sous réserve de présentation d'un certificat médical,

DANSE ATTITUD proposera selon le cas soit une solution de remplacement soit un prolongement de l'abonnement.

Pour le cas de l'élève qui commence une grossesse alors que son inscription est en cours, Option 1 : Les cours sont reportés après la grossesse, pour une durée maximale de 18 mois. Note: Si une adhérente commence une grossesse

après avoir acheté un abonnement, elle doit le signaler sans délai à son professeur afin que celui-ci puisse l'accompagner au mieux dans sa pratique et la conseiller au mieux.

4.4. Annulation des cours, stages, ateliers et formation par DANSE ATTITUD

DANSE ATTITUD se réserve le droit d'annuler les cours, stages, ateliers, et formation s'il n'y a pas un minimum d'élèves ou si l'intervenant se trouve dans l'impossibilité d'animer son stage ou son cours.

❖ Cours de Danse, sport, Le cours annulé sera reporté.

DANSE ATTITUD se réserve le droit d'annuler définitivement des cours qui ont une participation régulière de moins de 5 personnes. Remboursement au proratas ou changement de cours équivalent (durée et tarifs)

4.5. Cas de force majeure

DANSE ATTITUD est libéré de ses obligations contractuelles en cas de survenance d'un événement de force majeure, ou de tout fait imputable à un tiers, ou toute autre circonstance ayant une cause extérieure et/ou indépendante du fait personnel de **DANSE ATTITUD** l'empêchant directement ou indirectement d'exécuter normalement ses obligations contractuelles.

Les cas de force majeure comprendront, notamment, outre les cas reconnus par la jurisprudence, toute catastrophe naturelle, tout acte de guerre, atteintes à l'ordre public, épidémies, pandémie, incendies, inondations et autres désastres, tout acte gouvernemental, toute grève sous quelque forme que ce soit . Dans l'hypothèse où un cas de force majeure empêche, retarde ou affecte l'exécution d'une obligation, tout retard ou défaut d'exécution de ses obligations ne peut donner lieu à des dommages et intérêts.

DANSE ATTITUD ne pourrait en aucun cas être tenu responsable de problèmes techniques limitant l'accès aux services ou aux dommages causés au matériel ou à l'équipement de l'élève.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

N'étant pas en mesure d'évaluer les capacités physiques ou mentales de l'élève, ni de contrôler les informations transmises par celui-ci lors de son inscription aux cours de Danse, sport, **DANSE ATTITUD** demande à l'élève de consulter son médecin en vue d'obtenir un certificat d'aptitude à la pratique.

DANSE ATTITUD ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un accident survenu à l'un des élèves durant l'une des cours, sauf à ce que la preuve d'une faute commise par **DANSE ATTITUD** ou par l'un de ses prestataires soit établie en justice.

DANSE ATTITUD ne saurait être responsable des dommages directs ou indirects subis par l'élève lorsque le comportement de ce dernier en est à l'origine ou a concouru au dommage qu'il prétend subir.

ARTICLE 6 – VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES DE L'ÉLÈVE

Les informations personnelles recueillies par Danse attitud peuvent inclure les noms, adresse postale et/ou électronique, numéro de téléphone portable, etc.

Les données nominatives recueillies par **DANSE ATTITUD** sont confidentielles. **DANSE ATTITUD** s'engage à ne pas les communiquer à des tiers.

Ces données étant nécessaires à la gestion de la commande à la gestion des inscriptions.

Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, de respect des obligations légales et réglementaires, ainsi que pour permettre à **DANSE ATTITUD** d'améliorer et personnaliser les services et les informations envoyées par courriel.

DANSE ATTITUD ne vend pas, ne commercialise pas, ne loue pas et plus généralement ne communique pas à des tiers, les informations concernant ses utilisateurs.

DANSE ATTITUD ne conserve pas les données nominatives à des fins historiques, statistiques ou de gestion des réclamations.

DANSE ATTITUD respecte les normes européennes et françaises les plus contraignantes de protection de la vie privée et des données personnelles notamment la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 intégrant en droit français la Directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 sur la protection des données personnelles et de la vie privée au sein de l'Union européenne et la loi sur la « confiance dans l'économie numérique » n° 2004-575 du 21 juin 2004 (article L. 33-4-1 du code des postes et télécommunications et article L. 121-20-5 du code de la consommation) intégrant en droit français la Directive 2000/31/CE du 8 juin 2000 sur le commerce électronique et la Directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002 sur la protection des données personnelles et de la vie privée dans les communications électroniques.

Pour toute communication avec les élèves, **DANSE ATTITUD** utilisera en priorité l'adresse mail renseignée par l'élève ou le représentant légal si mineur.

ARTICLE 7 – DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d'interprétation étant la langue française en cas de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition des présentes.

ARTICLE 8– RÉCLAMATIONS – INFORMATIONS – NOTIFICATIONS

Toute réclamation, demande complémentaire d'information ou notification prévue aux présentes Conditions Générales devra être adressée par email à l'adresse électronique suivante: danse.attitud@hotmail.com

ARTICLE 9 -DROIT A L'IMAGE

L'association **DANSE ATTITUD** se réserve le droit d'utiliser avec l'autorisation des parents ou élèves gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication (site internet...) dans le stricte cadre de l'école de danse.

En cas de refus, transmettre une attestation de refus avec nom du pratiquant daté et signé et envoyer par e mail : danse.attitud@hotmail.fr.

ARTICLE 10 -CONSIGNES PENDANT LES COURS

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'avoir une tenue correcte, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment pour ne pas gêner le déroulement des cours ainsi que les habitants de la copropriété.

L'utilisation du téléphone portable est interdite à l'intérieur des salles de pratique.

L'accès aux vestiaires, et aux studios de danse est exclusivement réservé aux élèves et professeurs.

En cas de perte ou de vol, DANSE ATTITUD ne pourra être tenue responsable.

Les parents s'engagent à respecter et soigner la tenue imposée par l'école de danse.

Les chaussures ou chaussons devront être adapté à la pratique enseigné.

Les élèves doivent se présenter coiffées en chignon pour la danse classique et cheveux attachés pour les autres disciplines.

Le port de bijoux, montres est interdit pendant les cours. CHAUSSURES EXTERIEURES INTERDITES.

RESPECTER les horaires des cours , présence 5 min avant le début , si retard de plus de 5 minute après le démarrage de la séance l'élève sera refusé pour des raisons de sécurité (échauffement du corps) et respect des autres danseurs et professeurs.

ARTICLE 11 -ABSENCE ET PRESENCE

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

En aucun cas les absences seront déduites ni remboursées.

ARTICLE 12 -SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Chaque année DANSE ATTITUD organise un spectacle de fin d'année.

DATES : a venir LIEU : FORUM LES ANGLES

REPETITION OBLIGATOIRE

Les horaires répétitions et spectacle seront à définir ultérieurement

La représentation du spectacle sera payante y compris pour les familles et une participation financière sera demandée pour les costumes de scène.

L'association participe à hauteur de 15€ par adhérent. (Prix moyen d'1 costume 42€)

ANNEXE 1 EN PIECE JOINTE

ARTICLE 13 -MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Date du 6/9 /21